Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260709-90_2026-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 9 juillet 2026

Le 9 juillet 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 3 juillet 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 25
Ayant donné procuration : 6
Absents : 2

Présents : C. JEFFROY ; A. FOURNIS BEYOU ; Y. LE BRIGANT ; B. PRIGENT ; J. LE GLAS ; J. DROUOT ; B. HUONNIC ; R. MORINIERE ; R. BONABAL ; F. GUEHL ; A. LE GALL ; C. RIOUAL ; P. HENNEQUIN ; M-A. AKDENIZ ; Y. LUCAS ; V. PERROT ; C. PHILIPPE ; S. SALAUN ; K-H. HILLION.
Procurations : J-F. BOUGET à A. FOURNIS BEYOU ; M. LE CORRE à C. JEFFROY ; C. BAUFRETON à K-H. HILLION ; M-L. HINRY à Y. LE BRIGANT ; F. LEON à B. PRIGENT ; M-N. CARLO à A. LE GALL
Absents : L. L'HAVEANT ; P. PETIBON
Secrétaire de séance : A. FOURNIS BEYOU

N°90-2026

Objet : Convention de mise à disposition de personnel auprès d'autres centres nautiques

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de l'autoriser à signer une convention avec le centre nautique de Locquirec pour une mise à disposition de personnel. En effet, un de nos moniteurs peut être amené à être envoyé en renfort à Locquirec en cas de besoin. De tels échanges ont déjà été réalisés avec le centre de Trédrez-Locquémeau.
M. le Maire propose de prendre une délibération générale autorisant les agents du centre nautique à être mis à disposition d'autre centres en cas de besoin et si cela ne met pas en difficulté notre propre centre. Cette mise à disposition se fera
- Soit à titre gracieux contre la mise à disposition auprès du centre de Plestin d'un moniteur ou du matériel
- Soit contre rémunération sur la base de 175€ pour 7H (soit 25€ de l'heure).
Une convention devra être établie à chaque mise à disposition selon les principes de la présente décision.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant établir et signer des conventions de mise à disposition de personnel entre centres nautiques en cas de besoin et dans les conditions définies ci-dessus.
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces dossiers.

Pour copie conforme,
La secrétaire de séance,
A. FOURNIS-BEYOU,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES
22310